Envoyé en préfecture le 16/05/2022

Reçu en préfecture le 16/05/2022

Affiché le

SLOW

**GHERBOURG** en Cotentin

ID: 050-200056844-20220511-DM\_2022\_0163\_CC-AR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Décision prise en application des dispositions édictées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION N°DM 2022 0163 CC

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Spectacle Les Babouches
30 juin et 1er juillet 2022 – contrat
d'usage du plateau Théâtre à
l'Italienne avec le Trident – Scène
Nationale

Vu la délibération du 5 juillet 2020 n°DEL2020\_159 donnant délégation de pouvoirs au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté n° AR\_2021\_0632\_CC du 17 février 2021 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués

CONSIDERANT que dans le cadre de l'offre d'ateliers de pratiques artistiques, il est prévu que le travail de l'atelier chorale pour enfants Les Babouches, au Centre Gambetta (Tourlaville), donne lieu à un spectacle de fin d'année, les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2022, au théâtre à l'Italienne,

8. domaine de compétence par thème 8.9 culture

## **DECIDE**

**ARTICLE 1**<sup>er</sup> – de signer le contrat d'usage passé avec le Trident – Scène Nationale représentée par son Directeur, Monsieur Farid Bentaïeb en vue de l'organisation d'un spectacle intitulé « Marco Polo », donné les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2022 au Théâtre à l'Italienne.

**ARTICLE 2 –** La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,

- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 3 - M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,

Le 11 mai 2022

Pour le Main

La Maire-Wdjointe

Catherine Gentile